

AIDES FINANCIERES A LA PRATIQUE DU BASKET

NOM du DISPOSITIF	DESTINATAIRES	QUELLE AIDE FINANCIERE ?	ENCORE + D'AVANTAGES	COMMENT SE LA PROCURER ? LIEN
 <p>CARTE JEUNES ORVALTAIS</p>	<p>Vendue au tarif unique de 5 €, cette carte est réservée aux orvaltais âgés de 11 à 25 ans et aux internes du lycée Nicolas Appert.</p>	<p>Pour toute inscription*, la Ville vous rembourse jusqu'à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25 € (si quotient familial supérieur ou égal à 703 €) • 70 € (si quotient familial inférieur à 703 €) <p><i>Sur présentation de votre justificatif, possibilité de solliciter l'aide tout au long de la durée de validité de la carte, dès lors que l'activité se déroule pendant cette période de référence.</i></p>	<p>La Carte Jeunes Orvault, vous offre de nombreux avantages : jusqu'à 150 € d'aides financières et des réductions chez plus de 20 partenaires.</p> <p>Nouveauté ! Gratuité de la Carte Jeunes Orvault pour les jeunes âgés de 11 à 25 ans et qui relèvent des tranches de QF 1 et 2 (QF inférieur à 703 €), en plus de l'aide à la pratique sportive et artistique.</p>	<p>Comment se la procurer ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • En ligne : en vous connectant à l'espace famille et choisissez ainsi votre lieu de retrait (l'Info Jeunes, l'accueil Espace Famille ou l'Hôtel de Ville). • En venant à l'Info Jeunes : Tarif unique : 5 € • La ville vous offre GRATUITEMENT la carte jeunes, si vous venez vous faire recenser à l'Hôtel de Ville (Présentez à l'Info Jeunes votre justificatif dans les 12 mois qui suivent la date de recensement.) ou si vous avez un quotient familial 1 ou 2. <p>MAIRIE D'ORVAULT : https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/jeunes/la-carte-jeunes-orvault DEPLIANT : https://www.orvault.fr/sites/default/files/depliant_cartes_jeunes_orvault-web.pdf</p>
 <p>AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE & ARTISTIQUE</p>	<p>Enfants scolarisés en maternelle et élémentaire, collégiens, lycéens et jeunes de -26 ans. Quotients Familiaux 1 et 2</p>	<p>Jusqu'à 70 € remboursés pour les Quotients Familiaux 1 et 2</p>	<p>Nouveauté ! Gratuité de la Carte Jeunes Orvault pour les jeunes âgés de 11 à 25 ans et qui relèvent des tranches de QF 1 et 2 (QF inférieur à 703 €), en plus de l'aide à la pratique sportive et artistique.</p>	<p>La demande est traitée par le CCAS d'Orvault. Attention La date limite de dépôt du dossier est le 9/12/2022.</p> <p>Pour les collégiens, lycéens, et jeunes de moins de 26 ans, La demande est traitée par l'Info Jeunes d'Orvault : Allée de la Sarre (Petit Chantilly) - Tél : 06 98 64 05 88 Le remboursement sera fait directement à l'espace info jeunes, avec remise à titre gratuit de la Carte Jeunes Orvault (apportez une photo pour la carte). Le remboursement est possible tout au long de l'année scolaire 2022-2023.</p> <p>MAIRIE D'ORVAULT : https://www.orvault.fr/social-seniors/social/aides-financieres/aide-au-sport-la-culture</p>
 <p>E-PASS JEUNES</p>	<p>Pour tous les jeunes scolarisés dans un lycée, CFA, IME ou MFR des Pays de la Loire et pour tous les autres jeunes résidant en Pays de la Loire, âgés de 15 à 19 ans (étudiants, en recherche d'emploi...)</p>	<p>16€ sur la cotisation ou la licence pour une ou plusieurs activités (danse, théâtre, musique, arts plastiques, sport...)</p>	<p>Pour 8 € par an, accédez à plus de 130€ d'avantages valables auprès de partenaires situés partout en Pays de la Loire et une entrée gratuite pour un festival.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 € sur une place de cinéma • 16 € pour un concert, spectacle, théâtre, danse.. • 1 place en festival • 8 € sur livres, BD... • 12 € sur un événement sportif • 12 € sur un site patrimonial • 60 € sur le BAFA 	<p>Sur l'application : Epass jeunes https://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr/culture-sport/</p>
 <p>ANC</p>	<p>Le Coupon Sport est une coupure nominative. Entièrement dédié à la pratique sportive, il permet de régler les adhésions, licences, abonnements, cours et stages sportifs à moindre coût partout en France auprès d'associations sportives.</p>			<p>Vous pouvez les obtenir auprès de votre Comité économique et social / COS-CAS / amicale du personnel ou de vos collectivités locales.</p> <p>https://www.ancv.com/le-coupon-sport</p>
 <p>ALLOCATION DE RENTREE SPORTIVE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes nées entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (6 à 17 ans révolus) • Les personnes nées entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (6 à 19 ans révolus) • Les personnes nées entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (16 à 30 ans) • Les étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficiant au plus tard le 15 octobre 2022, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2022 – 2023. 	<p>Le Pass'Sport est une aide à la pratique sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive. Le Pass'Sport est une mesure pouvoir d'achat destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, en raison d'un handicap ou pour des raisons financières, un accès facilité à une pratique sportive pérenne dans le temps en bénéficiant d'un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.</p>		<p>https://pass.sports.gouv.fr/decouvrir-le-passsport/</p>
 <p>COMITE D'ENTREPRISE</p>		<p>Le CE peut choisir de participer à la prise en charge de l'inscription d'un salarié à un club de sport. Il peut alors soit procéder au remboursement de tout ou partie de l'inscription au salarié sous réserve de la présentation par ce dernier d'une attestation d'inscription au club sportif, soit payer directement le club de sport en versant la totalité ou une partie seulement du prix demandé.</p>		